



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mention du département de naissance sur les cartes nationales d'identité

Question écrite n° 3093

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les mentions figurant sur les cartes nationales d'identité. Depuis plusieurs années, les cartes nationales d'identité ne font plus mention du département de naissance. À l'heure actuelle pour la saisie de documents administratifs, de documents contractuels ou de documents commerciaux, le département de naissance est encore très régulièrement demandé. Aussi afin d'éviter les erreurs de recherches liées aux homonymes de noms de communes et limiter les délais de traitement, il serait souhaitable que la mention de département de naissance soit à nouveau présente sur les cartes nationales d'identité. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3093

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5675

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)